

MC/INF/244

**Original : anglais
17 novembre 2000**

QUATRE-VINGTIEME SESSION

**DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE
DE L'OIM POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Table des matières

	<u>Pages</u>
Préface.....	1
INTRODUCTION : l'OIM en Afrique subsaharienne.....	2
CHAPITRE 1 : LES MIGRATIONS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: CARACTERISTIQUES, FORMES ET TACHES PRINCIPALES	
1.1. Exode et circulation des compétences.....	5
1.2. Migration de main-d'œuvre à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne: circulation de compétences.....	5
1.3. Rapatriements de salaires.....	6
1.4. Migrants déplacés: p.d.i. et réfugiés.....	6
1.5. L'épidémie VIH/SIDA et les migrations.....	7
1.6. La féminisation de la migration.....	7
1.7. La protection des droits des migrants.....	8
1.8. Traite et introduction clandestine de migrants.....	9
1.9. Manque de connaissances sur le phénomène migratoire en Afrique.....	9
1.10. Manque de capacités et d'expérience dans le domaine de la gestion des flux migratoires.....	10
1.11. Forces et faiblesses des structures nationales.....	10
1.12. Intégration régionale et structures économiques régionales.....	10
1.13. L'intégration continentale, l'OUA et la CEA.....	10
CHAPITRE 2 : EXPERIENCE ACQUISE PAR L'OIM DANS LE CADRE DES OPERATIONS	
2.1. Les premières années – 1970-1980.....	11
2.2. Aide à la réinstallation en Australie, au Canada, aux Etats-Unis et dans les pays nordiques.....	11
2.3. Activités relatives à la santé des migrants dans le contexte africain.....	11
2.4. Personnes déplacées à l'intérieur des frontières (p.d.i.).....	12
2.5. Démobilisation d'anciens combattants.....	12
2.6. Assistance spécifique dans les situations d'urgence.....	13
2.7. Programmes de migration pour le développement.....	13
2.7.1. Retour et réintégration de nationaux qualifiés.....	14
2.7.1.1. Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN).....	14
2.7.1.2. Retour d'étudiants et d'anciens boursiers	15
2.8. Recherche et information.....	16
2.8.1. Dynamique de l'émigration dans les pays en développement.....	16
2.8.2. Recherche et évaluation du travail relatif à la santé dans le contexte des migrations.....	16

Table des matières (suite)

Pages

CHAPITRE 3 : LES STRATEGIES DE L'OIM FACE AUX PROBLEMES
MIGRATOIRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

3.1.	L'approche de gestion des flux migratoires de l'OIM induite par la demande....	17
3.1.1.	Coopération technique, renforcement des capacités et formation.....	17
3.1.2.	Migration de main-d'œuvre.....	18
3.1.3.	Besoin particulier de travaux de recherche à l'intérieur comme à l'extérieur du continent africain.....	18
3.1.4.	Diplomatie de la migration: processus consultatifs régionaux.....	19
3.1.5.	Services de mouvements dans la perspective de réinstallations, d'évacuations ou de retours.....	19
3.1.5.1.	Réinstallation de réfugiés	20
3.1.5.2.	Soutien aux migrants.....	20
3.1.6.	Capacité d'intervention d'urgence de l'OIM en Afrique	20
3.1.7.	Le nouveau programme de Retour de nationaux africains qualifiés.....	21
3.1.8.	Mobilité et santé des populations.....	22
3.1.9.	Lutte contre la migration irrégulière.....	22
3.1.9.1.	Lutte contre la traite des êtres humains.....	22
3.1.9.2.	Campagnes d'information de masse.....	23
3.2.	Cadre institutionnel.....	23
3.2.1.	Membres de l'OIM.....	23
3.2.2.	Partenariats de l'OIM.....	24
3.2.2.1.	Les organisations régionales, sous-régionales et continentales.....	24
3.2.2.2.	Les institutions des Nations Unies et les autres organes internationaux majeurs.....	25
3.2.2.3.	La diaspora, les associations et les ONG.....	26
3.2.2.4.	Le secteur privé.....	27
3.2.2.5.	La communauté des donateurs.....	27
	CONCLUSION.....	28

DOCUMENT-CADRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'OIM POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

PREFACE

1. De Dakar à Djibouti, de N'Djaména au Cap, les mutations politiques, économiques, mais également culturelles de l'Afrique, amènent de nouveaux flux migratoires et, tous les jours, un peu plus de situations difficiles à gérer. Celles-ci ont comme constantes :

- des cohortes de personnes déplacées, en situation d'extrême précarité, à l'intérieur d'un même pays ou d'un pays vers un autre comme conséquences de conflits,
- des déplacements significatifs d'un pays à l'autre, à travers le continent africain ou de ce continent vers d'autres à la recherche de conditions de travail et d'existence meilleures,
- des besoins de réhabilitation des populations et de reconstruction des pays pour recréer des conditions correctes de sécurité humaine et de développement,
- des exigences de soins pour que les pandémies ne suivent pas les migrants et leurs familles,
- des volontés affirmées pour lutter contre toutes les formes de trafic des femmes et des enfants en particulier.

2. Ces défis sont d'autant plus difficiles à résoudre que cette région du globe n'attire plus guère les bailleurs de fonds. L'OIM est cependant confiante à la fois dans la volonté des pays de s'attaquer aux difficultés auxquels ils sont confrontés et dans ses propres capacités à développer, sur la base d'un partenariat avec ces pays, des programmes concrets de travail susceptibles d'atténuer les problèmes nés des migrations ou liés à eux et d'aider ces pays à créer les capacités techniques locales nécessaires à une gestion efficace des flux migratoires.

3. En ce qui concerne les pays subsahariens⁵, il est apparu important de faire le point sur les situations rencontrées, de faire le bilan des actions passées et finalement de voir comment l'OIM peut analyser les tendances, faire de la prospective et définir une stratégie de réponse adéquate pour, demain, s'organiser et agir efficacement.

4. Ce présent document de travail constitue une première étape : celle qui va jusqu'à la tentative d'une définition d'une stratégie de réponse aux défis majeurs des migrations en Afrique. C'est un document d'équipe, pour toute l'équipe de l'OIM qui s'intéresse et qui travaille en Afrique. Il se veut être un document d'orientation stratégique. Il appartient aux instances de l'OIM de le critiquer, de l'amender et, finalement d'en faire un document de travail valide, sur lequel il conviendra de s'appuyer pour bâtir un plan d'action.

5. D'un point de vue méthodologique, nous avons volontairement privilégié l'analyse des besoins et des demandes telles qu'elles sont exprimées par les Etats membres de l'OIM. Ceci signifie en particulier qu'une fois la démarche validée, l'OIM devra s'organiser en conséquence, au niveau du siège comme à celui-ci du terrain, pour se mettre "en ordre de bataille".

Brunson McKINLEY
Directeur général

N'Dioro N'DIAYE
Directeur général adjoint

⁵ Pour des questions de conformité aux habitudes des autres Organisations internationales d'une part, pour des raisons liées aux trajectoires des flux migratoires d'autre part, pour des motifs opérationnels et organisationnels enfin, le Maghreb est traité, à l'OIM, avec l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée.

INTRODUCTION : L'OIM en Afrique subsaharienne

1. La création de l'OIM est antérieure à la vague de conflits politiques qui ont tracé la voie de l'indépendance des Etats africains vers la fin des années 50, la majorité d'entre eux ayant accédé à l'indépendance une dizaine d'années plus tard. Au sein de l'Organisation, le nombre d'Etats Membres d'Afrique subsaharienne est peu élevé: on compte seulement 14 Etats Membres et 12 Etats observateurs participant à l'action mobilisatrice qu'exige la région. L'OIM opère à l'intérieur de celle-ci par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de ses missions de pays. Dans ce dispositif, l'Afrique subsaharienne peut compter sur trois bureaux régionaux: l'un à Dakar pour l'Afrique de l'Ouest, le second à Nairobi pour l'Afrique centrale et de l'Est, et le troisième à Pretoria pour l'Afrique australe. En majeure partie, la présence de l'Organisation en Afrique est étroitement liée aux lieux où s'opère l'essentiel des mouvements et des activités de sélection médicale.

2. Dans sa résolution No. 859 (LXV) de novembre 1992, le Conseil de l'OIM, constatant les déplacements de population dans de nombreux pays d'Afrique et d'autres problèmes de migration dans la région, invitait l'OIM à:

- étudier de quelle manière elle pouvait aider ces pays en gardant à l'esprit l'engagement d'autres organisations internationales sur la même scène;
- travailler avec ces organisations, et en particulier celles du système des Nations Unies, pour faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées;
- coopérer avec d'autres institutions actives en matière de secours, de remise en état et de développement dans les Etats membres concernés;
- renforcer ses programmes ordinaires de retour de nationaux qualifiés en contribuant ainsi à développer le potentiel des pays bénéficiaires; et
- appuyer le renforcement des institutions africaines actives sur la scène migratoire grâce à l'expérience de l'OIM dans le domaine de l'assistance technique en la matière. L'OIM était en outre invitée à faire en sorte d'obtenir le soutien de la communauté internationale dans ces efforts.

3. L'action de l'OIM en Afrique subsaharienne a pour objectif général de faire en sorte que ses opérations dans la région soit conçues et poursuivies selon une méthode favorisant la cohérence et le soutien mutuels entre les parties concernées, c'est à dire une méthode allant dans le sens des efforts nationaux et régionaux des gouvernements concernés et tenant compte des atouts et des faiblesses de l'Organisation. Les objectifs spécifiques de l'Organisation doivent viser à identifier:

- l'action prioritaire concernant les projets en cours qui continuent d'intéresser les gouvernements et les donateurs;
- les mesures à prendre dans les nouveaux secteurs d'activité présentant un intérêt pour les gouvernements et les donateurs, l'accent étant mis plus particulièrement sur les processus sous-régionaux;
- les interlocuteurs institutionnels et opérationnels partageant un intérêt commun avec l'OIM pour l'élaboration de stratégies de gestion des flux migratoires dans la région;
- les approches de mobilisation de fonds vis à vis des donateurs traditionnels et des nouveaux bailleurs de fonds, mais aussi des gouvernements de la région;
- les ressources institutionnelles, humaines et financières que l'OIM devrait consacrer à cet effort en vue de l'adoption d'une stratégie de développement régional.

4. La plupart des programmes de l'OIM en Afrique subsaharienne ont été élaborés dans les années 80 en réponse aux besoins spécifiques des pays de cette partie du continent. C'est spécialement vrai du retour de nationaux africains qualifiés (RQAN), des programmes de rapatriement et des opérations de réinstallation. Les consultations avec les Etats Membres au sujet des besoins en termes de services de migration se sont limitées dans le passé aux sessions des organes directeurs de l'OIM. Les recettes diverses produites par les activités de l'OIM dans le domaine des mouvements de masse ont surtout été utilisées pour financer les dépenses administratives et de personnel de la région, ainsi que les programmes régionaux. Les investissements stratégiques dans les nouveaux secteurs d'activité n'ont pas bénéficié de ressources appropriées, ce qui a entraîné un manque d'élaboration de projets sur le terrain, exception faite des projets sortant de l'ordinaire, des projets mis sur pied à l'initiative du Siège, et du petit nombre de projets mis au point sur place.

5. Le nombre d'Etats Membres d'Afrique subsaharienne ayant augmenté au cours des dix dernières années, l'influence politique de la région s'est accrue, en même temps que les attentes de celle-ci en termes d'activités. Cependant, la plupart des donateurs traditionnels de l'OIM ayant financé par le passé des activités dans cette partie du continent ne semblent pas considérer celle-ci comme justifiant une assistance et une coopération prioritaires. Entre-temps, les problèmes des pays de l'Afrique subsaharienne se multiplient sans qu'on puisse y apporter de solutions même immédiates.

6. L'analyse des tendances migratoires en Afrique est un domaine dans lequel l'OIM a contribué de manière importante dans la région. A partir du projet de recherche "Dynamique migratoire dans les pays en développement" (1993-1999), l'OIM a publié deux ouvrages contenant un matériel utile sur l'Afrique. Le premier, paru en 1995, était un recueil de travaux consacrés aux sous-régions de l'Afrique subsaharienne, appliquant un modèle en faveur duquel militaient les facteurs influant sur les migrations dans les pays de la région. L'autre, paru en 1998, était un recueil d'ouvrages de référence consacré spécifiquement à l'Afrique subsaharienne et portant sur des thèmes tels que le manque de terre, la pauvreté, les questions ethniques et les conflits dans les Etats ayant perdu leur capacité à gouverner sainement, la migration et l'intégration régionale, les politiques démographiques liées à la migration internationale et les traités et instruments juridiques internationaux régissant les migrations dans la région.

7. Les principales caractéristiques migratoires par région géographique sont:

⇒ **Afrique de l'Est:** Cette sous-région a été et est encore témoin de mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur des frontières (p.d.i.) à la suite de catastrophes écologiques (sécheresse et désertification), mais aussi de guerres civiles et de guérillas dans la Corne de l'Afrique: Somalie, Erythrée, Ethiopie et Sud du Soudan. La majeure partie des migrations volontaires qui caractérisaient les pays de la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), à savoir le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, ont cessé vers 1978 et ne sont jamais réapparues dans la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), recréée en 1996. Les pays de la sous-région n'ont pas de politique explicite en matière de migration et ne disposent pas davantage de mécanismes de coopération sous-régionale pour relever leurs défis migratoires communs.

⇒ **Afrique centrale :** Dans cette sous-région, les migrations trouvent leur origine dans les conflits ethniques et, inévitablement, les déplacements de population qui les accompagnent, dont le point culminant a été atteint en 1994 à la suite du génocide rwandais et de la guerre civile au Burundi, puis de la désintégration de l'autorité de l'Etat en République

démocratique du Congo en 1997 et la guerre de guérilla qui a suivi. Depuis l'indépendance, la région des Grands Lacs n'a jamais connu de paix réelle. Cette sous-région a besoin de programmes sérieux pour gérer les situations d'après-conflit, à savoir entre autres des programmes de développement et de santé publique susceptibles de favoriser la reconstruction et la stabilisation des populations.

- ⇒ **Afrique de l'Ouest:** Cette sous-région de l'Afrique est celle qui a connu quelques-uns des mouvements de population remontant aux temps les plus anciens à l'échelle du continent et qui est encore témoin aujourd'hui de mouvements de toutes sortes, qu'il s'agisse de déplacements internes, intrarégionaux, continentaux ou internationaux. L'Afrique de l'Ouest est une région en faveur de laquelle des travaux utiles de recherche sur les migrations ont été effectués: dans les années 70, grâce à la Banque mondiale et, dans les années 90, grâce au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et à la Coopération française. Des pays tels que le Ghana (en 1969), le Nigeria (en 1983 et 1985) et le Gabon (dans les années 80) ont pris des mesures de lutte contre l'immigration pour tenir les non-nationaux à l'écart de leur territoire, ce qui a occasionné des épreuves considérables pour les économies des pays d'origine. Ces mesures ont toutefois été prises sans politique migratoire claire qui aurait permis de régler le sort des immigrés. Le groupement économique sous-régional de la CEDEAO a joué un rôle important dans l'atténuation des conflits, notamment au Liberia, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau. En dépit des divisions entre francophones, anglophones et lusophones, les citoyens des pays d'Afrique de l'Ouest sont unis par de solides liens socio-culturels. Un grand nombre de migrants de la sous-région qui tentent d'atteindre l'Europe ou d'autres contrées plus lointaines transitent par les pays du Maghreb. Au cours de leur voyage, ils sont fréquemment exposés à des risques considérables.
- ⇒ **Afrique australe:** Comme l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe a traversé plusieurs phases de migration interne et internationale. En plus des p.d.i. qu'ont laissées derrière eux les conflits locaux et nationaux depuis plusieurs décennies, l'Afrique du Sud a attiré sur son territoire des travailleurs non qualifiés du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique et du Swaziland, venus travailler dans les mines du pays. Dans les années 60 et 70, la ceinture d'extraction du cuivre zambien a été une vraie ruche pour la main-d'œuvre des pays voisins. Cette situation s'est détériorée lorsque les prix du cuivre se sont effondrés. Les guerres d'indépendance au Mozambique, en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud (dues à l'Apartheid) ont produit des vagues de réfugiés et de personnes déplacées. Au cours de la dernière décennie, un volume croissant de travailleurs qualifiés ont afflué au Botswana, en Namibie et en Afrique du Sud, soit les trois pays d'Afrique australe les plus prospères manquant de ressources humaines qualifiées pour leur économie florissante. Au cours des premières années ayant suivi l'accession au pouvoir de la classe politique majoritaire, l'Afrique du Sud a accordé l'amnistie aux étrangers qui séjournaient dans le pays depuis un certain nombre d'années. Tandis que certains d'entre eux ont profité de l'occasion, d'autres plus sceptiques quant au processus de changement amorcé par le pays, ont boudé cette proposition et sont allés rejoindre la cohorte des étrangers en situation irrégulière. Les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'efforcent spécialement de nouer des accords bilatéraux entre pays voisins et d'harmoniser leurs politiques et leurs législations en matière migratoire. Les efforts visant à faciliter la libre circulation des personnes au sein de la région SADC se sont heurtés à des mouvements d'opposition.

CHAPITRE 1 :

LES MIGRATIONS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE: CARACTERISTIQUES, FORMES ET TACHES PRINCIPALES

1.1. Exode et circulation des compétences

8. Bien qu'un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne ayant accédé à l'indépendance depuis au moins trois décennies aient constitué une réserve de ressources humaines pour le développement national, quelques-uns d'entre eux, notamment en Afrique australe (Angola, Botswana, Mozambique, Namibie et Afrique du Sud) ne sont pas suffisamment dotés en ressources humaines. De même, en raison de la tendance à l'aggravation de la situation sur le plan du chômage et de la perte de capacités des pays d'Afrique subsaharienne, l'inadéquation entre le développement et l'utilisation des ressources humaines a stimulé l'émigration et en particulier l'exode des compétences. De ce fait, la plupart de ces pays disposent de ressources humaines insuffisantes pour leur développement général.

9. L'Afrique subsaharienne a été l'une des sources principales de l'exode des compétences à destination des pays industrialisés du Nord. Cette migration Sud-Nord est notamment alimentée par la dépendance des pays d'Afrique subsaharienne, pour la formation de leurs nationaux, à l'égard des anciennes puissances coloniales, à savoir la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal. Les pays principalement touchés par l'exode des compétences sont en Afrique de l'Ouest le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone. Ailleurs, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie sont également touchés, de même que, plus récemment, l'Afrique du Sud depuis la fin de l'Apartheid. Les recherches entreprises par le projet de migration concernant l'Afrique australe (SAMP) depuis 1997 ont confirmé que bon nombre de nationaux qualifiés d'Afrique du Sud émigraient ou escomptaient émigrer en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis.

10. Un autre aspect de ce phénomène d'exode des compétences est le nombre croissant d'étudiants d'Afrique subsaharienne partant outre-mer pour y recevoir une formation universitaire et plus simplement acquérir des qualifications. Sur ce plan, les pays les plus touchés sont le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Nigeria, le Sénégal et la Somalie. Les étudiants originaires de ces pays bénéficient dans cette démarche du soutien des hommes et des femmes qui les ont précédés et qui, après un séjour à l'étranger, se sentent peu motivés à rentrer au pays.

1.2. Migration de main-d'œuvre à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne: circulation de compétences

11. Tandis que les pays du Nord industrialisé imposent des conditions plus strictes à l'immigration, un nombre croissant de migrants se déplacent à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne. Tant l'exode des compétences que la circulation de la main-d'œuvre diplômée et qualifiée trouvent dans une large mesure leur origine dans le même groupe de pays que ceux ayant fortement investi dans la mise en valeur de leurs ressources humaines. En dépit d'un chômage significatif dans ces pays, le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Namibie, le Sénégal et l'Afrique du Sud sont des destinations notoires dans la région. La polarisation de l'Afrique subsaharienne entre pays exportateurs et pays importateurs de main-d'œuvre a également influé sur les relations internationales et conduit dans certains cas à une montée de la xénophobie.

1.3. Rapatriements de salaires

12. L'envoi de fonds dans les pays d'origine est une caractéristique importante des contacts soutenus qu'entretiennent les migrants avec leurs proches et leur communauté d'origine, et constitue une garantie fiable de retour à la fin d'un séjour à l'étranger. Par le biais d'associations de migrants (connues sous le nom d'"unions pour l'amélioration des foyers" au Nigéria), les migrants effectuent des rapatriements de fonds individuels ou collectifs, ou les deux, à des degrés divers. Ces rapatriements de fonds constituent une contribution significative à l'économie de bon nombre de pays en Afrique subsaharienne. Par exemple, les rapatriements de fonds en provenance des travailleurs miniers du Lesotho en Afrique du Sud représentaient environ 67 % du PNB du Lesotho en 1990, ce qui souligne la forte dépendance de ce pays à l'égard de son grand et puissant voisin. La même chose vaut pour le Mozambique et le Malawi, qui, à l'apogée de la migration de travailleurs non qualifiés vers l'Afrique du Sud, étaient tributaires des "paiements différés" des travailleurs miniers. Des flux constants de fonds rapatriés de migrants africains en Europe et en Amérique du Nord ont également été observés. Bien qu'une bonne partie de ces fonds soit absorbée dans la consommation, les transferts d'une partie des revenus des migrants constituent un élément important des rentrées de devises pour les pays d'émigration.

1.4. Migrants déplacés: p.d.i. et réfugiés

13. L'Afrique subsaharienne est depuis longtemps une région de guerres civiles, de catastrophes écologiques (sécheresse et famine) et de conflits ethniques ayant occasionné de vastes déplacements de populations. On en trouve des exemples dans les guerres qui ont ravagé la Corne de l'Afrique (notamment l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie et le sud du Soudan), dans les guerres et les conflits ethniques en Angola, au Liberia, en Sierra Leone et dans la région des Grands Lacs. Dans ce dernier cas, le génocide rwandais, les conflits armés au Burundi et le renversement du Gouvernement zaïrois (suivi par la guérilla en RDC) ont grossi les rangs des réfugiés qui ont lourdement grevé la capacité d'accueil de pays hôtes tels que la Tanzanie, l'Ouganda et le Soudan.

14. En janvier 2000, l'Afrique comptait 4,5 millions (29 %) des 15,4 millions de réfugiés du monde, selon les chiffres du HCR. En termes de p.d.i., dont le total mondial est estimé entre 25 et 30 millions, la part de l'Afrique est supérieure à la moitié: dans les statistiques recueillies par le recensement mondial sur les p.d.i. (effectué pour le compte des Nations Unies par le Conseil norvégien aux réfugiés) et par le Comité des États-Unis pour les réfugiés, les chiffres relatifs aux p.d.i. pour 15 pays d'Afrique totalisaient 13,3 millions. Les pays les plus touchés étaient le Soudan (4 millions de p.d.i.), l'Angola (2,3 millions), la République démocratique du Congo (1,5 million), l'Érythrée (900 000), la Sierra Leone (900 000) et le Burundi (800 000)². Selon l'enquête mondiale sur les p.d.i., 1998 et 1999 ont vu la population africaine de p.d.i. s'accroître de 4 millions.

15. Tant les p.d.i. que les réfugiés ont besoin d'aide pour reprendre une vie normale. Alors que les réfugiés reçoivent une aide considérable du HCR et d'autres organismes, les p.d.i. restent souvent à la merci des régimes mêmes qui sont à l'origine de leurs souffrances. Les dispositions récentes prises grâce au Bureau de la coordination des Affaires humanitaires (OCHA), aux travaux duquel l'OIM participe, s'efforce de déterminer les lacunes et les chevauchements d'activités au niveau de l'aide et de la protection des p.d.i., notamment en Afrique. Les femmes

² Voir la base de données de l'enquête mondiale sur les p.d.i. à l'adresse internet : http://www.nrc.no/global_idp_survey/idpsurv.htm

et les enfants sont parmi ceux qui souffrent le plus des déplacements de populations. Ils sont fréquemment exposés aux conséquences de l'absence de soins de santé et d'éducation, à la violation systématique des droits de l'homme et à la violence sexuelle.

1.5. L'épidémie VIH/SIDA et les migrations

16. Le lien entre les migrations et le VIH/SIDA mérite qu'on lui accorde une attention particulière. Les conclusions des travaux de recherche, les programmes en cours et l'attention considérable que lui accordent les donateurs soulignent les graves répercussions de l'épidémie pour les pays de l'Afrique subsaharienne et leurs populations. Le VIH/SIDA ne respecte aucune frontière et son association avec la mobilité des populations contribue à faire de cette épidémie l'un des problèmes majeur de la région. Il s'agit d'un problème dont les retombées sont très sensibles sur les plans démographique, socio-économique et politique. Bien que le VIH/SIDA soit une maladie, il a des conséquences qui dépassent le simple cadre de la santé publique. Dans de nombreux pays africains, le VIH/SIDA est à présent considéré comme une urgence nationale, notamment dans la zone qui va de l'Ouganda à l'Afrique du Sud et à la Namibie.

17. Les rapports entre la migration et la mobilité des populations offrent une opportunité presque unique pour l'OIM de planifier et d'introduire des interventions dans le domaine éducatif et d'autres mesures préventives. La possibilité d'avoir accès à un grand nombre de migrants, qui est offerte à l'OIM par les programmes de services en matière de migration qu'elle déploie en Afrique, lui permet d'établir des contacts importants du point de vue de l'information sur le VIH/SIDA et des services de prévention. L'expérience acquise par l'OIM dans le cadre de la prestation de services de détection du VIH – condition préalable à la réinstallation dans un pays tiers – offre l'occasion d'accroître la fourniture, sur une plus grande échelle, de programmes d'orientation volontaire pour un coût marginal.

18. L'OIM et l'ONUSIDA ont déjà forgé de solides liens sur les plans de la migration et du VIH/SIDA, une démarche qui apparaît très prometteuse pour le proche avenir. En Afrique australe, par exemple, l'OIM et l'Equipe interpays ONUSIDA pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont collaboré étroitement dans le domaine de la recherche, de la quête des meilleures pratiques et de l'organisation de séminaires ayant suscité la participation d'acteurs très divers. Dans cette sous-région comme en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique, le lien entre la migration et le SIDA est un domaine où il y a fort à faire, où l'on peut être certain de susciter l'attention des bailleurs de fonds multilatéraux, et où l'OIM est assurée de trouver des partenaires prêts à collaborer.

19. Outre les aspects purement médicaux, l'incidence de la santé des migrants sur l'économie des pays d'accueil justifie qu'on s'y intéresse, et des indicateurs spécifiques devront être mis au point. Cette approche, comme celle relative à la santé publique, exige la participation d'autres acteurs du milieu médical et aussi d'économistes. A propos de cette pandémie, précisément, ces aspects peuvent conduire à de nouveaux types de collaboration avec l'OMS, l'ONUSIDA et d'autres partenaires.

20. Un autre aspect important est celui des effets combinés qu'ont les conflits et le VIH/SIDA sur les femmes et les enfants.

1.6. La féminisation de la migration

21. Pendant de nombreuses décennies au cours de la période coloniale et peu après, la migration en Afrique subsaharienne a surtout été le fait de migrants de sexe masculin, et ce en

raison de la discrimination favorisant les hommes sur le marché de l'emploi, des types de tâches offertes et de l'inégalité sur le plan de l'éducation. Au cours des dernières décennies, l'accès à l'enseignement supérieur et à l'acquisition de compétences ayant été rendu plus facile, la part de la main-d'œuvre féminine s'étant accrue sur le marché du travail et celui-ci s'étant ouvert davantage à l'emploi des femmes, la migration féminine est apparue comme un phénomène significatif, dans une démarche tant individuelle que collective. On estime que le nombre de femmes migrantes est passé de 3 369 000 en 1965 à 7 237 000 en 1990. A l'instar du phénomène migratoire lui-même, les travaux de recherche antérieurs s'intéressaient essentiellement à la migration masculine, d'où le peu de données disponibles concernant les femmes migrantes.

22. L'évolution intervenue au cours de la décennie précédente, et notamment les conférences régionales et mondiales, ont ouvert la voie à l'émancipation des femmes et à la promotion de leurs rôles. On peut notamment citer deux points:

- La « Déclaration de Dakar-Ngor sur la population et la famille », lors de la Troisième Conférence africaine sur la population (1992), qui a précédé le "Programme d'action" de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994);
- La Plate-forme d'action de Dakar (1994), qui a précédé la Plate-forme d'action adoptée lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing (1995).

23. En dehors de ce qui précède, l'OIM peut s'appuyer sur le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement, établi conjointement par l'OUA et la CEA, pour promouvoir son action dans la région. Ce forum pourrait s'avérer particulièrement utile dans le renforcement du rôle des femmes dans les situations de conflit en Afrique, étant donné que tant les femmes que leurs enfants sont les principales victimes des conflits. En outre, les femmes sont si dévouées à la poursuite des objectifs de développement que l'OIM devrait cibler ses programmes et ses projets sur les femmes et le développement, la migration féminine étant un catalyseur de ce dernier.

1.7. La protection des droits des migrants

24. Les droits des migrants ne sont fréquemment pas respectés et ne sont que très médiocrement protégés. C'est particulièrement vrai dans les situations où les migrants ignorent leurs droits, sont en situation d'irrégularité ou en butte à des conditions difficiles et inhumaines. En Afrique subsaharienne, la plupart des pays n'ont pas ratifié la Convention n° 97 de l'OIT, à savoir la "Convention concernant les travailleurs migrants", ni adopté d'autres recommandations portant sur les droits des migrants et sur ceux de leur famille. Dans ces conditions, l'action auprès des gouvernements africains, des groupements économiques régionaux, des ONG et de la société civile passe nécessairement par la ratification et l'observation des principes et des dispositions contenues dans les instruments juridiques internationaux, et notamment la "Convention des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille" qui, à la fin d'octobre 2000, doit encore être ratifiée/approuvée par cinq Etats de plus pour entrer en vigueur³. Pour y parvenir, il est nécessaire d'utiliser tous les moyens et toutes les occasions disponibles pour stimuler la prise de conscience des contributions positives que les migrants peuvent faire et qu'ils font effectivement, les difficultés qu'ils rencontrent et les droits qui sont les leurs en tant qu'êtres humains. Deuxièmement, il faut également mettre en lumière les obligations des migrants.

³ A la fin de septembre 2000, 15 Etats ont adhéré à cette Convention ou l'ont ratifiée, parmi lesquels sept Etats africains (Cap-Vert, Egypte, Guinée, Maroc, Ouganda, Sénégal et Seychelles). En outre, un Etat africain de plus – les Comores – vient de signer la Convention et s'est donc engagé dans le processus de ratification.

25. La traite et l'introduction clandestine de migrants constituent de lourdes menaces pour les droits de ces derniers, et plus particulièrement pour les femmes et les enfants. Les victimes de ces pratiques déplorables sont fréquemment ignorantes des risques et des conséquences légales de telles pratiques illégales, en même temps qu'elles manquent d'informations quant aux réalités qui les attendent dans le pays de destination.

26. L'observation des droits de l'homme accordée à tous les migrants, notamment dans les situations d'afflux massifs et d'hébergement provisoire dans des camps où les conditions de vie sont éprouvantes, exige de ceux qui sont supposés les protéger qu'ils soient bien conscients des principes pertinents en la matière. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme fait donc partie intégrante de la formation du personnel confronté à de telles situations.

1.8. Traite et introduction clandestine de migrants

27. La traite des migrants en Afrique revêt différentes formes. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest (Nigéria et Ghana) et dans la Corne de l'Afrique (Ethiopie), la traite des femmes conduit parfois à l'introduction clandestine de prostituées en Europe; au sud du Soudan, l'enlèvement d'enfants et de jeunes filles aux fins de la traite est une pratique courante, rappelant tout à fait le commerce des esclaves qui sévissait autrefois. Et en Afrique australe, de nombreux travailleurs illégaux du Mozambique, du Swaziland et du Basotho sont introduits clandestinement en Afrique du Sud par des passeurs organisés en réseaux ; ils y sont embauchés pour un salaire de misère, avant d'être condamnés ou expulsés en tant qu'étrangers en situation irrégulière.

28. La traite de migrants est un commerce profitable, qui fonctionne grâce à la collusion entre des réseaux organisés dans les pays d'origine et dans les pays de destination. C'est une entreprise complexe, faisant intervenir de nombreux acteurs, et le problème que cela pose a une portée plus régionale que nationale. Dans certains cas, cela concerne des migrants en transit partis d'un point pour en rallier un autre. Malheureusement, nombreux sont les pays africains qui semblent négliger ou ne pas se préoccuper suffisamment de cette pratique inhumaine qui viole les droits de l'homme et sape la dignité humaine. La traite des migrants touche plus particulièrement les groupes les plus défavorisés de la société, à savoir les femmes et les enfants qui, de ce fait, sont mis dans l'incapacité de réaliser pleinement leur propre potentiel.

1.9. Manque de connaissances sur le phénomène migratoire en Afrique

29. Deux choses qui font obstacle à la fois à la connaissance et à l'analyse des migrations en Afrique subsaharienne sont le manque de données et, par voie de conséquence, le manque de connaissances quant à la nature, les formes et les problèmes du phénomène migratoire. De ce fait, les migrants sont fréquemment mécompris, leurs motivations mal interprétées et leurs contributions au développement banalisées. Il en résulte une suspicion persistante entre les immigrés et les sociétés d'accueil.

30. Les acteurs économiques et politiques des pays d'accueil peuvent eux aussi tirer avantage d'une analyse des relations entre les pays d'origine et leurs émigrés afin de mieux comprendre et mieux gérer les flux migratoires.

31. La déclaration adoptée à la Conférence sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine (Dakar, octobre 2000) a expressément reconnu le manque d'information sur les migrations et recommandé la mise en place d'observatoires et de bases de données. En accord avec la quête de rationalisation de ses tâches en Afrique, l'OIM doit développer une collaboration

durable avec les organisations régionales et internationales manifestant un intérêt pour la migration, de même qu'avec les institutions africaines ayant fait la preuve de leur intérêt pour cette même question dans la région. Le fait de travailler avec l'OIM dans le cadre de diverses questions touchant à la migration devrait en outre stimuler l'intérêt des chercheurs, des décideurs et des planificateurs africains.

1.10. Manque de capacités et d'expérience dans le domaine de la gestion des flux migratoires

32. Compte tenu du nombre sans précédent de gouvernements africains confrontés aux migrations et à leurs conséquences, le besoin de trouver et de mettre au point des solutions apparaît de plus en plus urgent. L'intérêt des gouvernements à traiter ces questions rapidement et de manière équitable doit être concilié avec les besoins légitimes et les devoirs des migrants.

33. La prise de conscience croissante du rôle indispensable de la bonne gouvernance dans la quête de solutions en la matière a commencé à faire tâche d'huile et à s'étendre aux capacités nationales en matière de gestion des flux migratoires.

1.11. Forces et faiblesses des structures nationales

34. Tous les gouvernements d'Afrique subsaharienne ont des ministères ou des départements des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Travail qui traitent respectivement des aspects divers des relations internationales, des obligations relatives à l'immigration et des conditions d'emploi des populations immigrées. Cela constitue un cadre institutionnel viable dans l'optique d'une approche nationale de la migration internationale. Malheureusement, on constate souvent une capacité limitée et une coordination insuffisante au niveau national car ces ministères ou départements ne disposent pas d'accords de travail fonctionnels qui leur permettraient de gérer l'immigration de façon concertée.

1.12. Intégration régionale et structures économiques régionales

35. Aux niveaux régional et sous-régional, il n'existe pas non plus de structures suffisamment développées pour traiter de la migration internationale. Des organisations régionales telles que l'OUA et la CEA traitent ponctuellement de la migration et n'ont pas, dans leurs structures, de divisions ou de départements se consacrant exclusivement aux questions de migration internationale. Toutefois, en dépit de l'objectif des groupements d'intérêt économique d'assurer la libre circulation des nationaux de leurs Etats Membres, les choses en restent surtout au niveau de la rhétorique mais il y a peu de réalisations concrètes dans les sous-régions.

1.13. L'intégration continentale, l'OUA et la CEA

36. Ces deux institutions économiques et politiques ont la capacité requise – et jouissent en cela de la confiance des Etats Membres de l'Afrique subsaharienne – pour prendre la tête des activités liées à la migration internationale dans la région. Grâce à la Commission africaine de la population, conjointement parrainée par l'OUA, la CEA et la BAD, un certain nombre de questions concernant la population ont été débattues au niveau régional.

CHAPITRE 2 :

EXPERIENCE ACQUISE PAR L'OIM DANS LE CADRE DES OPERATIONS

2.1 Les premières années – 1970 à 1980

37. Les activités de l'OIM dans les années 70 et 80 en Afrique subsaharienne ont essentiellement été centrées sur les évacuations humanitaires des populations exposées – les Ougandais de souche indienne expulsés par Idi Amin Dada, et d'autres groupes quittant le Nigéria et le Soudan. La première phase pilote du programme RQAN a débuté en 1983.

2.2. Aide à la réinstallation en Australie, au Canada, aux Etats-Unis et dans les pays nordiques

38. C'est le service auquel l'OIM est le plus facilement identifiée. Il est au cœur du mandat de l'Organisation de faciliter la réinstallation en bon ordre ou le retour des migrants, y compris les réfugiés et les p.d.i. Au cours de la décennie passée, l'OIM a aidé les migrants et les réfugiés de plus de vingt pays d'Afrique en mettant à leur disposition un large éventail de services, démontrant par là la capacité de l'Organisation à répondre rapidement et efficacement dans des situations variées.

39. L'OIM continue de gérer les mouvements de réfugiés et de migrants autorisés à se réinstaller dans des pays tiers. Les principales destinations sont l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et les pays nordiques. Souvent, cette activité s'accompagne d'une évaluation médicale, d'une formation linguistique et d'une orientation culturelle. Une attention particulière est accordée aux candidats au regroupement familial et à d'autres groupes vulnérables. Le HCR travaille en étroit partenariat avec l'OIM dans ce processus.

2.3. Activités relatives à la santé des migrants dans le contexte africain

40. Au début des années 90, l'OIM a commencé à aider les pays de réinstallation en vérifiant que les migrants satisfaisaient aux exigences nationales en matière de santé. Implicitement, cette approche était inspirée par les efforts que l'OIM déployait déjà depuis un certain temps pour faire du processus de sélection médicale préalable à l'immigration autre chose qu'une pratique de sélection précédant des mesures d'expulsion.⁴ En utilisant le tremplin fourni par la sélection médicale à l'immigration, l'OIM a mis au point des activités tendant vers l'amélioration de l'état de santé général des migrants eux-mêmes et vers une meilleure gestion de l'incidence des maladies liées à la migration dans les pays d'accueil. Ce résultat a pu être démontré au niveau de la gestion des cas de paludisme avant le départ des réfugiés d'Afrique de l'Est autorisés à se réinstaller en Amérique du Nord⁵

41. Ces principes s'étant répandus, ils font à présent partie d'une approche renforcée, davantage guidée par des considérations de santé publique, pour gérer certaines questions de santé dans les populations mobiles. Cette approche est bien adaptée à d'autres approches

⁴ Weekers J, Siem H (1997) Is Compulsory Overseas Medical Screening of Migrants Justifiable? (La sélection médicale obligatoire des migrants effectuée outre-mer se justifie-t-elle?) *Public Health Reports*. **12**,397-402

⁵ Slutsker L, Tipple M, Keane V, McCance C, Campbell CC (1995) Malaria in East African Refugees Resettling in the United States: Development of Strategies to reduce the Importation of Malaria. (Les cas de paludisme chez les réfugiés d'Afrique de l'Est autorisés à se réinstaller aux Etats-Unis: mise au point des stratégies visant à réduire l'importation du paludisme). *Journal of Infectious Diseases* **171**, 489-493.

multilatérales de gestion de certaines pathologies dans le contexte africain. Ainsi, en ce qui concerne la lutte contre le paludisme dans certaines populations de réfugiés en attente de réinstallation, cette approche fait désormais partie de l'initiative "Faire reculer le paludisme" parrainée par l'OMS⁶.

42. Ces approches ont pour effet de maximiser l'interaction de l'OIM au sein des populations de migrants par le biais des activités de programmes existantes sur le continent et de fournir une méthode unique de génération d'activités ultérieures s'appuyant sur les connaissances et les perspectives ainsi acquises.

2.4. Personnes déplacées à l'intérieur des frontières (p.d.i.)

43. Durant les années 90, l'OIM a mené des opérations d'assistance au Mozambique, en Angola, en RDC/Zaire et en Somalie, assistance qui a pris les formes suivantes:

- Enregistrement de p.d.i, constitution de bases de données et campagnes de sensibilisation;
- Fourniture de moyens logistiques et de transport;
- Soutien aux programmes de réintégration par l'amélioration des capacités d'absorption et d'adaptation des communautés locales.

44. Dans ses documents MC/EX/INF/54 et MC/EX/INF/57, intitulés l'un et l'autre "Politique et programmes de l'OIM concernant les personnes déplacées dans leur propre pays", l'OIM explique en quoi elle contribue à atténuer ce problème. L'OIM a également contribué à l'ouvrage de référence "Principes directeurs relatifs aux déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays" rédigé par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les personnes déplacées dans leur propre pays. Les services de l'OIM et l'appui apportés aux p.d.i portent entre autres sur le retour et la réinstallation et sur l'identification de leurs besoins en vue de la mise au point de programmes d'assistance pertinents.

45. Dans ces activités, l'OIM a pour partenaires le CIRC, le HCR et les mécanismes de coordination humanitaire et politique des Nations Unies.

46. Dans la pratique, l'un des grands défis à relever pour l'avenir sera la formation des acteurs administratifs et politiques ayant compétence dans le domaine migratoire. L'OIM devrait donc investir davantage de ressources dans la création ou l'amélioration de ressources locales de gestion des flux migratoires.

2.5. Démobilisation d'anciens combattants

47. Par souci de contribuer à la résolution des conflits et à l'instauration de la paix, l'OIM a appuyé le processus de démilitarisation des groupes de combattants et elle favorise leur retour à la vie civile et leur réinsertion dans les communautés d'origine. De tels programmes sont généralement articulés en trois phases: 1) la planification et le soutien technique aux programmes de démobilisation; 2) le rassemblement des troupes, leur démobilisation graduelle et leur renvoi à

⁶ Mosca D, Wagacha B, Aketch J, Stuckey J et Gushulak B. Malaria Reduction In Mobile Populations. (Lutte contre le paludisme au sein des populations mobiles): The IOM Supplementary Medical Programme for Sub-Saharan Africa. Roll Back Malaria Partnership Meeting. (Programme médical supplémentaire de l'OIM pour l'Afrique subsaharienne. Réunion de partenariat sur le thème Faire reculer le paludisme. Genève, Suisse, 30 juin 2000.

la vie civile; et 3) l'orientation et la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile et l'aide à la réinsertion.

48. Il y a eu, dans les pays suivants de l'Afrique subsaharienne, un processus de réintégration à la suite d'une démobilisation:

- Mozambique (1993-95), où l'OIM a assuré différents services, notamment dans le domaine des transports et de la logistique, ainsi qu'une assistance à la réinsertion et à la réintégration de 467 705 ex-combattants, p.d.i et réfugiés de pays voisins dans la vie civile. L'OIM fait également le nécessaire pour identifier les régions les plus isolées appelées à recevoir des populations rapatriées et celles disposant d'infrastructures sanitaires de qualité inférieure afin de fournir du matériel médical devant permettre de leur faciliter la tâche.
- Angola (1994-99), où l'OIM a pris part au Programme de démobilisation rapide qui a permis de venir en aide à 42 053 ex-combattants démobilisés de l'UNITA, et aux 117 609 membres de leur famille.
- Mali (1996-98), où l'OIM a collaboré avec le PNUD pour fournir un soutien technique au niveau de la conception et de la mise en œuvre d'un programme de démobilisation. Environ 8 000 ex-combattants d'origine touareg et arabe ont ainsi été aidés sous différentes formes, à savoir des conseils, une formation, des primes, des microcrédits et une aide à la mise sur pied d'activités rémunératrices.

49. Tandis que les conflits se poursuivent dans une bonne partie de l'Afrique subsaharienne, l'OIM compte pouvoir nouer davantage de partenariats, notamment avec le PNUD et la Banque mondiale, afin d'élargir les activités qu'elle y déploie, notamment dans la région des Grands Lacs et dans la Corne de l'Afrique. Dans la République du Congo (Brazzaville) et en Guinée Bissau, cette coopération est désormais bien sur les rails.

2.6. Assistance spécifique dans les situations d'urgence

50. L'OIM reste un partenaire fondamental dans les situations d'urgence et les crises humanitaires. L'Organisation fournit un soutien efficace au niveau de l'enregistrement et du transport des personnes. Dans la région des Grands Lacs, l'OIM a fourni une aide aux transports dont ont bénéficié plus de 807 000 rapatriés. Même si ces opérations étaient davantage ciblées, tel a également été le cas de groupes spécifiques de personnes en attente d'une assistance internationale, à savoir les nationaux subsahariens rapatriés lors de la crise du golfe Persique, puis, plus tard, dans les crises du Yémen et de l'Erythrée. Un exemple plus récent d'intervention de l'OIM dans ce domaine est celle qu'elle a faite à la demande du HCR en vue de la réinstallation de réfugiés des zones frontalières de l'Angola dans des camps situés à l'intérieur de la Zambie.

51. Au cours des cinq dernières années, 271 677 réfugiés ont été aidés à regagner leur pays d'origine. La communauté internationale assure le financement de ces programmes dans le cadre d'engagement multilatéraux ou bilatéraux.

2.7. Programmes de migration pour le développement

52. La mise en œuvre par l'OIM d'activités ciblées sur le retour et la réintégration de nationaux qualifiés a efficacement contribué à la restauration et à la réadaptation de la base de ressources humaines des pays participants. L'OIM a acquis une expérience considérable dans la réalisation de programmes de retour et de réintégration de nationaux qualifiés partout dans le monde.

2.7.1. Retour et réintégration de nationaux qualifiés

⇒ **L'Amérique latine** a été particulièrement touchée par l'exode des compétences dans les années 1970. A cette époque, un grand nombre de scientifiques et de techniciens ont émigré en raison de la crise économique encore aggravée par les persécutions politiques des régimes militaires alors au pouvoir dans différents pays (par exemple l'Argentine, le Chili, le Nicaragua et l'Uruguay). Avec la restauration des institutions démocratiques, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay ont créé des commissions chargées de favoriser le retour de leurs nationaux qualifiés qui s'étaient exilés durant le règne des gouvernements militaires. L'OIM a donc mis au point des programmes de retour s'adressant aux nationaux qualifiés de ces pays. Jusqu'en 1989, l'OIM a aidé environ 11 544 latino-américains à regagner leurs pays d'origine. Parmi ceux-ci, 85% étaient des cadres, 10 % des techniciens et 5 % des travailleurs spécialisés. Les principaux pays d'accueil ont été le Chili (34 %), l'Argentine (13,5 %), la Colombie (12 %) et le Pérou (8,2 %). Plus de 22 % étaient des enseignants de l'enseignement supérieur spécialisés dans un large éventail de disciplines, 13,4 % étaient des médecins et 7,5 % étaient des enseignants de l'enseignement secondaire ayant un diplôme d'études universitaires supérieures⁷. Des projets similaires ont encore été mis en œuvre en faveur du Nicaragua et de la Jamaïque.

⇒ En **Europe**, l'OIM poursuit la mise en œuvre d'un programme de retour et de réintégration de nationaux qualifiés en Bosnie-Herzégovine.

⇒ En **Asie**, l'OIM travaille actuellement à des projets similaires au Timor oriental.

53. L'OIM offre aux nationaux originaires du continent africain la possibilité de retourner dans leur pays d'origine. Ces programmes de retour s'inscrivent soit dans le cadre des programmes de retour de nationaux qualifiés (RQN), soit dans le contexte des programmes de retour volontaire, qui peuvent en outre inclure des formules d'incitation tout à fait intéressantes à la réintégration. Le premier type de programme met surtout l'accent sur le lien entre migration et développement. Le second souligne de manière plus générale l'assistance migratoire offerte aux personnes se trouvant dans une situation irrégulière.

2.7.1.1 Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN)

54. S'agissant du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN) mis sur pied en 1983, une phase pilote a été réalisée par l'OIM de 1983 à 1987. Celle-ci a eu pour résultat que 535 cadres africains ont été aidés à rentrer dans trois premiers pays cibles: le Kenya, la Somalie et le Zimbabwe. Suite au premier séminaire d'évaluation du RQAN qui a eu lieu à Nairobi du 1er au 4 décembre 1986, la phase II du programme a été approuvée et ensuite réalisée de 1988 à 1991, le Ghana, l'Ouganda et la Zambie étant venus s'ajouter aux premiers pays bénéficiaires. La phase II a permis d'aider 619 autres Africains qualifiés à rentrer dans leur pays et à s'y réinsérer.

55. Au terme de la phase II, en 1991, et en raison du retard pris par la négociation sur l'extension du programme à une troisième phase, une phase-relais d'un an (1992-1993) a été instaurée à l'aide des fonds avancés pour la phase III, ce qui a de nouveau permis de faciliter le retour de 100 cadres africains de plus. Cette phase-relais a été suivie du lancement de la phase III devant couvrir la période 1995-1998, à la suite des conclusions et des recommandations d'une évaluation externe et du second séminaire d'évaluation qui s'est tenu à Harare en février 1992 et

⁷ Lamarra (1992:322).

en accord avec les conclusions de ces évaluations. La troisième phase était initialement destinée à faciliter le retour de 999 candidats – y compris les 100 déjà rapatriés dans le cadre de la phase-relais – pour occuper des emplois dans 11 pays-cibles principaux. Il s’agissait de l’Angola, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Kenya, du Mozambique, de la Sierra Leone, de l’Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. D’autres pays ACP d’Afrique avaient également été assistés, avec un maximum de 20 rapatriés vers chaque pays ne faisant pas partie du groupe-cible.

56. La phase III du programme a été prolongée d’un an. À la fin décembre 1999, le total des bénéficiaires s’élevait ainsi à 855. Le nombre total de personnes ayant regagné l’Afrique au cours des trois phases de mise en œuvre, soit entre janvier 1983 et décembre 1999, s’élève ainsi à 1 937, ce chiffre ne tenant pas compte des personnes à charge.

57. L’objectif général de mise en valeur des ressources humaines auquel la phase III a contribué était de renforcer le rôle et l’utilisation des nationaux africains diplômés, qualifiés et très qualifiés dans le processus de développement de leur pays, et au-delà, d’aider les pays africains participants en:

- facilitant le retour et la réintégration des nationaux qualifiés;
- assurant leur embauche ou le démarrage de leur activité d’indépendant dans le pays d’origine;
- renforçant la réintégration sociale et culturelle des rapatriés;
- assistant les pays africains dans la mise en place et le renforcement de cadres institutionnels pour le retour de leurs propres nationaux qualifiés.

58. Les activités de la phase III étaient fermement ancrées dans une approche guidée par la demande pour ce qui avait trait à la sélection, au recrutement et au placement des candidats dont les compétences étaient trop peu répandues sur le marché local de l’emploi. Les candidats présentant de telles compétences étaient non seulement invités à occuper des emplois recensés dans les secteurs prioritaires, mais aussi à contribuer plus largement en assurant le transfert des connaissances et du savoir-faire acquis à leurs collègues sur les lieux de travail.

59. Sur la toile de fond de la Conférence régionale sur l’exode des compétences et le développement des capacités en Afrique qui s’est tenue à Addis-Abeba du 22 au 24 février 2000, l’OIM a entrepris de réviser et de réadapter le concept RQAN de façon à ce qu’il réponde mieux aux réalités actuelles et à l’évolution future de l’Afrique subsaharienne en matière de ressources humaines.

60. Le retour ne doit pas forcément avoir un caractère permanent. Il peut être temporaire ou périodique ou même n’être qu’un retour virtuel. Ainsi, une personne peut par exemple investir dans l’économie de son pays d’origine et créer de ce fait des emplois sans venir s’y installer elle-même.

2.7.1.2. Retour d’étudiants et d’anciens boursiers

61. Suite à l’effondrement de l’Union soviétique, des milliers d’étudiants africains répartis dans les pays du bloc communiste et qui bénéficiaient de bourses gouvernementales se sont retrouvés sans ressources et dans l’incapacité de regagner leur pays d’origine. Pour aider à tirer parti de ces ressources humaines, l’OIM a mis sur pied des programmes destinés à aider les étudiants abandonnés à eux-mêmes, grâce auxquels plus de 4 000 Africains ont pu terminer leurs études et regagner leur pays.

2.8. Recherche et information

2.8.1. Dynamique de l'émigration dans les pays en développement

62. L'OIM a le mandat constitutionnel de fournir aux Etats, aux organisations internationales et autres organismes concernés un forum qui puisse servir de lieu de débat, de recherche et d'échange d'informations sur les questions de migration. C'est à cette fin que l'OIM a entrepris de promouvoir le dialogue et le débat sur la migration en Afrique subsaharienne en organisant des ateliers et d'autres activités de forum dans la région. De 1993 à 1999, elle a organisé, avec le FNUAP, des travaux de recherche sur la dynamique migratoire dans les pays en développement, dans lesquels l'accent a notamment été mis sur l'Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, des séminaires ont réuni des décideurs et des chercheurs, et une publication⁸ est parue, rassemblant les principales conclusions du projet.

2.8.2. Recherche et évaluation du travail relatif à la santé dans le contexte des migrations

63. S'agissant de la santé dans le contexte des migrations, l'OIM a toujours utilisé les informations recueillies par le biais des projets et des activités déployées par elle dans le domaine sanitaire afin d'accroître et d'élargir sa base mondiale d'informations scientifiques. Toutes les activités comportent un volet de recherche active et d'évaluation axé sur le partage des connaissances et des expériences acquises auprès d'autres acteurs présents sur le terrain. Les projets récents de santé dans le contexte des migrations ont débouché sur la rédaction et la publication de plusieurs documents ayant fait l'objet d'un contrôle mutuel⁹.

64. La notification des résultats ainsi acquis a eu pour effet d'inciter d'autres acteurs à se mettre eux-mêmes en quête d'informations et à examiner de nouvelles approches des pathologies liées à la migration¹⁰.

⁸ Appleyard R., editor. *Emigration Dynamics in Developing Countries*, Volumes I-IV Ashgate, 1998/1999.

⁹

- Gonzaga S, Keane V, Gushulak B, Boyd H. Enhanced Medical Assessment Strategy for Barawan Somali Refugees - Kenya, 1997. *MMWR* 1998;46:1250-1254.
- Gushulak BD. Tuberculosis control in refugees - policy and practices *Int J TB and Lung Disease* 1998;2:S87-S93.
- Gushulak B. Health Considerations in rural-urban migration. *MRC Urban Health and Development Bulletin*. 1999;2:14-18.
- Miller JM; Boyd HA; Ostrowski SR; Cookson ST; Parise ME; Gonzaga PS; Addiss DG; Wilson M; Nguyen-Dinh P; Wahlquist SP; Weld LH; Wainwright RB; Gushulak BD; Cetron MS. Malaria, intestinal parasites, and schistosomiasis among Barawan Somali refugees resettling to the United States: a strategy to reduce morbidity and decrease the risk of imported infections. *Am J Trop Med Hyg* 2000 Jan;62:115-21.
- Gushulak BD, MacPherson DW. Population Mobility and Infectious Diseases: The Diminishing Impact of Classical Infectious Diseases and New Approaches for the 21st Century. *Clinical Infectious Diseases* 2000;31:776-780.
- Mosca D, Wagacha B, Aketch J, Stuckey J and Gushulak B. Malaria Reduction In Mobile Populations. The IOM Supplementary Medical Programme for Sub-Saharan Africa. Roll Back Malaria Partnership Meeting. Geneva, Switzerland June 30, 2000.

¹⁰ Muenning P, Pallin D, Sell RL, Chan M-S (1999) The cost effectiveness of strategies for the treatment of intestinal parasites in immigrants. (Rentabilité des stratégies de traitement des parasites intestinaux chez les immigrants). *New England Journal of Medicine* **340**, 773-779.

CHAPITRE 3 :

LES STRATEGIES DE L'OIM FACE AUX PROBLEMES MIGRATOIRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

65. En tant qu'organisation internationale se consacrant entièrement à la migration et compte tenu de sa capacité à faciliter la recherche de solutions aux problèmes que pose celle-ci, l'OIM se doit de prendre part également à la recherche de solutions à quelques-unes des questions qui étaient posées dans la première partie de ce document.

66. La stratégie de l'OIM s'articule autour de l'identification des besoins des Etats Membres d'une part et de l'adaptation des structures et des exigences en termes d'opérations d'autre part.

3.1. L'approche de gestion des flux migratoires de l'OIM induite par la demande

67. L'intérêt nouveau ou renouvelé pour les migrations internationales touchant l'Afrique subsaharienne a contribué à un engagement croissant des pays de la région au sein de l'OIM. Les contacts directs avec les décideurs des divers gouvernements de la région et lors des réunions régionales convoquées pour débattre des migrations, de leurs principes et de leur gestion, ont conduit à la formulation de requêtes concrètes adressées à l'OIM et à d'autres acteurs, pour venir en aide à ces pays et aux institutions régionales dans les tâches complexes liées aux migrations.

68. L'OIM s'apprête à y répondre en adoptant une approche de gestion induite par la demande et comprenant les éléments suivants:

3.1.1. Coopération technique, renforcement des capacités et formation

69. Comme cela a été clairement affirmé à la Conférence de Dakar, l'une des priorités est le renforcement des capacités des Etats à observer, mesurer et gérer le phénomène migratoire, à mettre en place des structures, des lois et des règles, et surtout des politiques en matière de migration. A l'OIM, tous les efforts déployés dans ce sens s'inscrivent dans le cadre général de la coopération technique. Ce renforcement de potentiel exige une formation. Cela concerne les fonctionnaires des ministères de l'intérieur, de la défense, du travail, des affaires étrangères, mais aussi de la condition féminine, de l'enfance et de la famille, sans oublier l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie.

70. La Conférence de Dakar a également réaffirmé le rôle de la société civile, du secteur privé en tant que créateur d'emplois, de même que des associations et des ONG qui sont actives dans le secteur migratoire. Cette même conférence a également souligné que les organes régionaux tels que la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avaient un rôle important à jouer dans ce domaine.

71. L'OIM continuera de tirer profit de sa propre expérience et du caractère rentable des activités qu'elle déploie dans l'optique du développement et de la mise en œuvre de cours de formation nationaux ou régionaux et d'ateliers de renforcement de capacités en matière de gestion des flux migratoires dans des régions données. Elle organisera en outre des missions en Afrique consacrées à l'évaluation et à l'identification des besoins locaux et nationaux, et éventuellement régionaux.

72. Le manque de capacités des gouvernements de l'Afrique subsaharienne en matière de gestion des flux migratoires et le succès limité des efforts déployés par les groupements d'intérêt économique pour favoriser la libre circulation des personnes sont des domaines dans lesquels l'OIM devrait agir pour tenter d'améliorer la situation. Cependant, elle aura fort à faire pour faire face à la demande considérable sur ce plan du fait du manque d'experts de la migration dans la région, de l'inadéquation des crédits accordés par les bailleurs de fonds et les gouvernements, s'il s'en trouve, et du petit nombre d'ONG dotées de ressources suffisantes pour agir.

73. Pour palier ses lacunes, l'OIM sera contrainte, dans une mesure croissante, d'explorer et de vérifier les besoins des gouvernements, d'identifier et de susciter la participation soutenue des experts africains en migration à ses propres activités, de prendre des dispositions concrètes avec les partenaires disposés à agir et de développer les capacités à la fois des gouvernements et des ONG dans la région.

3.1.2. Migration de main-d'œuvre

74. La migration de main-d'œuvre prend une ampleur croissante en Afrique subsaharienne. Contrairement à la prédominance passée de la main-d'œuvre non qualifiée dans les flux migratoires, on constate aujourd'hui que les migrants qualifiés et disposant d'un bon niveau d'éducation sont monnaie courante. Les pays d'Afrique subsaharienne doivent être mis en mesure de gérer les migrations à la fois au plan bilatéral et dans le cadre d'une coopération multilatérale. Les activités de l'OIM dans ce domaine seront liées au renforcement de capacités et à la formation, à la coopération technique et à la diplomatie migratoire, ainsi qu'aux processus consultatifs régionaux.

3.1.3. Besoin particulier de travaux de recherche à l'intérieur comme à l'extérieur du continent africain

75. La recherche est un aspect crucial de l'action de l'OIM, qui se reflète dans tous ses services, et qui jette un pont entre l'OIM et ses partenaires. L'OIM a l'intention de recenser tous les instituts d'Afrique subsaharienne en mesure d'entreprendre des recherches, en leur adjoignant des chercheurs – ou en les mettant en relation avec eux – ayant fait la preuve de l'intérêt qu'ils manifestent pour cette région et de la connaissance qu'ils en ont. Parmi les centres d'excellence réputés en la matière, il faut citer le CODESRIA, l'IDEP, le CERPOD, l'IRD, l'OSSREA, le SAMP, le SARIPS et l'IDASA, dans les trois sous-régions de l'Afrique subsaharienne. L'OIM devra toutefois s'assurer de leurs capacités spécifiques avant d'engager aucun de ces organismes dans les activités qu'elle déploie dans la région.

76. Si les situations créées par les déplacements de population ont été largement décrites, on possède en revanche peu d'informations sur les phénomènes migratoires en général. A l'avenir, l'OIM devrait mettre au point des projets et des activités dans le domaine de la recherche concernant cette région afin de favoriser l'élaboration de programmes et de fournir aux décideurs des informations précises. Les travaux de recherche de l'OIM devraient contribuer à l'application de stratégies générales de développement et à une meilleure gestion des flux migratoires.

77. L'accent devrait être mis sur la collecte et la compilation d'informations destinées à être utilisées par les gouvernements et leurs partenaires. La surveillance constante des activités déployées dans le cadre des programmes relevant de chacun des secteurs de services peut contribuer à vérifier l'évolution dans ce domaine et, s'il y a lieu, éliminer les péripéties jugées inopportunes. Les rapports successifs de suivi devant aboutir à l'évaluation finale permettent non seulement à l'OIM de déterminer si les activités qu'elle a menées sont un succès ou un échec,

mais aussi aux bailleurs de fonds et aux clients de réagir face aux résultats et de suggérer des solutions appropriées.

78. Les développements positifs récents en Afrique, à savoir le Cours international sur la politique et le droit en matière de migrations (IMP) qui s'est tenu à Pretoria en avril 1999, la réunion du MIDSA à Lusaka en juin 2000, la coopération OIM/SAMP/INS et le résultat de la Conférence de Dakar d'octobre 2000, peuvent être utilisés pour recibler et refaçonner les dispositions en matière de coopération technique dans différentes régions d'Afrique.

79. Les propositions de suivi formulées lors de la récente Conférence de Dakar portent notamment sur la création d'un observatoire permanent et d'un système d'information sur les migrations internationales intrarégionales, interrégionales et extrarégionales, l'établissement d'une base de données statistiques utilisant les sources existantes, une recherche sur le profil des migrants, le processus de l'intégration dans les pays hôtes et leur participation au développement des régions d'origine, y compris l'analyse des expériences positives et négatives de réinsertion et d'intégration des migrants, des membres de leur famille et de leurs enfants dès leur retour volontaire au pays, ainsi que le soutien accordé pour la mise sur pied d'un réseau inter-régional et intra-régional destiné à faire circuler l'information sur les réalités migratoires.

80. Il serait également intéressant d'analyser et de mesurer les incidences qu'ont la formation linguistique et les séances d'orientation culturelle sur la qualité de l'intégration dans les pays hôtes.

3.1.4. Diplomatie de la migration: processus consultatifs régionaux

81. Afin d'améliorer la diplomatie de la migration et le processus consultatif régional, des cadres de dialogue dans le domaine de la migration seront élaborés en Afrique centrale et de l'Est, avec les Etats CPLP lusophones, en plus de celui qui a déjà été mis sur pied et inauguré en 1999 en Afrique australe (MIDSA) et de celui engagé en octobre 2000 en Afrique de l'Ouest.

82. Il conviendrait également de prêter attention à l'échange d'expériences recueillies dans le cadre des processus sous-régionaux en Afrique subsaharienne. En outre, le concept de l'approche de "groupes de pays", et du dialogue flexible au sujet des questions migratoires concernant les pays touchés par les mêmes flux migratoires pourraient également être élargis à certains pays d'Afrique subsaharienne.

83. Le succès des processus régionaux de consultation dans le domaine de la migration pourra surtout se mesurer au fait que les gouvernements, les organisations régionales et les groupements d'intérêt économique concernés se montreront intéressés à prendre le relais.

3.1.5. Services de mouvements dans la perspective de réinstallations, d'évacuations ou de retours

84. Aujourd'hui, 98 % de l'activité totale déployée en Afrique sont directement liés aux mouvements de populations et aux sélections médicales qui les accompagnent. Ces mouvements resteront au cœur de l'activité de l'OIM qui est à la base de la présence de l'Organisation sur le continent et qui permet la mise en œuvre d'activité connexes de gestion des migrations.

3.1.5.1. Réinstallation de réfugiés

85. A la demande de divers gouvernements d'accueil, l'OIM facilite annuellement la réinstallation de plus de 29 000 personnes d'Afrique en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les services rendus dans ce domaine vont de l'établissement de documents individuels au soutien logistique devant permettre d'assurer les transports, en passant par l'orientation culturelle et la sélection médicale. Au cours des 5 dernières années un total de 148 788 réfugiés d'Afrique ont été aidés sous les auspices de l'OIM. Les gouvernements bénéficiaires assurent le financement de ces activités.

86. L'OIM continuera d'assurer les réinstallations en tirant parti de tous les outils dont elle peut disposer pour ce faire et qui lui permettent d'opérer dans les conditions les plus rentables. En outre, elle doit utiliser ses ressources pour créer et exploiter d'autres opportunités de transport lui garantissant la durabilité de sa présence en Afrique.

3.1.5.2. Soutien aux migrants

87. L'OIM s'efforce de mettre au point un nouveau type d'assistance aux candidats à l'émigration. En étroite coopération avec les sections consulaires des différentes ambassades en Afrique, elle assure une formule globale de services en faveur des personnes qui font une demande de visa. Cette formule, qui se limite encore à certaines régions d'Afrique australe et de l'Ouest, permet de conseiller les candidats migrants en leur faisant comprendre quelles sont les possibilités de migration et en les aidant à préparer et à remplir les formulaires de demande requis. Le financement dans ce cadre s'effectue selon le principe du paiement du service par l'utilisateur et ne fait intervenir le gouvernement que lorsqu'un volet de formation ou de sensibilisation s'impose. On estime qu'environ 1 500 personnes profiteront de cette formule globale de services en 2001.

3.1.6. Capacité d'intervention d'urgence de l'OIM en Afrique

88. Les crises et les conflits font toujours partie de la réalité de l'Afrique subsaharienne. Lorsqu'ils s'accompagnent de mouvements de populations, l'OIM intervient au mieux de ses capacités pour trouver une solution sur le plan du transport, des soins, du retour et de la réintégration, soit isolément, soit en étroite coopération avec d'autres organisations. De telles interventions peuvent déboucher sur des activités de programmes à plus long terme, et tel est souvent le cas. Elles doivent donc être entreprises dans cette optique.

89. Les interventions d'urgence offrent non seulement l'occasion de fournir un secours humanitaire, mais aussi de mieux faire connaître le large éventail d'activités de programmes que l'OIM peut proposer, notamment dans les domaines du renforcement des capacités en termes de gestions des flux migratoires, des soins de santé dans le contexte des migrations, du retour et de la lutte contre la traite des êtres humains. La démonstration de l'efficacité opérationnelle de l'OIM dans les situations d'urgence peut fréquemment conduire les Etats bénéficiaires comme les donateurs à s'intéresser également aux activités de programmes plus ordinaires.

90. Parmi les types de programmes qui peuvent être mis sur pied dans de telles situations, il faut citer l'aide que l'OIM fournit dans les situations d'après-conflit, notamment au niveau de l'intégration des soldats démobilisés. On peut citer à ce propos les exemples pertinents de la République du Congo et de la Guinée Bissau, où l'OIM a eu notamment pour partenaires et bailleurs de fonds le PNUD et la Banque mondiale.

3.1.7. Le nouveau programme de Retour de nationaux africains qualifiés

91. Sur la toile de fond de l'expérience acquise dans le cadre du RQAN et de la Conférence régionale sur l'exode des compétences et le renforcement des capacités en Afrique, l'OIM a entrepris de passer en revue les options viables d'une nouvelle approche tenant compte de l'utilisation efficace des expatriés africains résidant hors du continent et des groupes de la diaspora manifestant un intérêt pour l'évolution du développement de l'Afrique, notamment par le biais d'investissements. A cet effet, l'OIM aidera, en collaboration avec des organismes panafricains compétents, à la mise en place d'un environnement favorable au RQAN et à l'entrée en scène du capital humain perdu de l'Afrique en vue de sa participation au développement et de l'apport d'investissements viables dans différents pays d'Afrique subsaharienne.

92. L'utilisation de ce précieux capital humain portera bien évidemment ses fruits. Le volet de politique générale comportera un inventaire des ressources humaines africaines par métiers et par qualifications, l'indication des régions d'origine et de la résidence actuelle, et les perspectives d'emploi dans les régions d'origine. Cela permettra en outre d'instaurer un partenariat entre les Africains de la diaspora et ceux qui sont restés sur le continent: des partenariats dans les domaines intellectuel et culturel, dans le domaine économique et dans celui de la bonne gouvernance et de l'observation des droits de l'homme. Ce n'est que par le brassage d'idées et d'expériences et par le contact avec d'autres situations que les pays africains pourront renforcer leurs capacités institutionnelles.

93. Le cadre de politique générale s'accorde avec la notion selon laquelle les Africains sont enclins à retourner dans leur pays d'origine, quelle que soit la durée de leur séjour hors du pays. Cet idéal ne vaudrait que là où le capital humain perdu pourrait être récupéré pour participer au développement des pays d'origine, par le biais des "syndicats pour l'amélioration des foyers" ou d'entreprises commercialement plus viables. Avec la nouvelle vague de privatisation de l'Afrique subsaharienne, la participation des émigrés revenant au pays par le biais du RQAN et des Africains de la diaspora serait un pas dans la bonne direction.

94. L'OIM continuera de jouer le rôle d'intermédiaire neutre pour assurer le dialogue entre les pays d'accueil et les pays d'origine, idéalement en incorporant et en favorisant une approche globale exhaustive. Elle adoptera une nouvelle approche du programme RQAN en procédant à une campagne de sensibilisation mûrement repensée, notamment grâce à une base de donateurs élargie, articulée autour d'une constellation tripartite, et elle procédera à des consultations avec les pays ayant manifesté le besoin d'établir un lien entre les activités orientées vers le développement et le maintien sur place de la main-d'œuvre qualifiée.

95. Afin de compléter cette approche de partenariat, il est également prévu d'associer le secteur privé du Sud à la refonte du RQAN par le biais des syndicats et des associations d'employeurs. Ces entités sont représentatives de ce qui constitue aujourd'hui la seule source viable de création d'emplois. Le secteur privé des pays en développement – un créateur potentiel d'emplois grâce aux investissements effectués dans le Sud – sera également associé au processus de planification. Il est bien connu que ce secteur est à la recherche d'éléments qualifiés au sein de la diaspora intéressée, lesquels pourraient être formés et constituer plus tard une structure solide dans un certain nombre de pays africains.

96. De nombreux pays africains sont cependant touchés par des mesures de restructuration. La réduction de la masse salariale dans le secteur public fait partie des conditions envisagées. Il est donc nécessaire de trouver un accord avec les institutions de Bretton Woods pour que des exceptions soient faites en faveur du personnel hautement qualifié qui réintègre le secteur public

des pays concernés dans la mesure où ses qualifications peuvent apporter une contribution indispensable au tissu économique et social du pays. Dans ce contexte, il n'est pas excessif de dire également que les retours peuvent contribuer à la bonne gouvernance du pays concerné.

3.1.8. Mobilité et santé des populations

97. L'OIM doit continuer à tirer parti de son avantage clé, à savoir l'accès aux populations ciblées par le biais de la fourniture des programmes en cours. Les services sanitaires d'Afrique subsaharienne auraient grandement besoin d'être améliorés, mais ils se heurtent à un ensemble de conditions catastrophiques: i) l'accroissement de la pauvreté dans toute la région; ii) la persistance de groupes de réfugiés et de p.d.i. qui n'ont pas même accès à des soins médicaux de base; iii) une infrastructure sanitaire délabrée et inutilisable, et la perte croissante de personnel médical sous l'effet de l'exode des compétences; et iv) les effets et la prévalence de graves maladies telles que le VIH/SIDA et le paludisme. L'épidémie du SIDA ravage en ce moment des pans entiers de la population africaine.

98. Il est un fait que la compréhension de l'interdépendance entre les migrations, la mobilité des populations et la santé qu'a acquise le service Migration et santé de l'OIM peut servir de référence utile à d'autres. La large diffusion de l'information sur les liens particuliers qui unissent la migration et la santé et la meilleure compréhension de ces liens, particulièrement en ce qui concerne les maladies infectieuses (par ex. la tuberculose et le VIH) et les maladies transmises par des vecteurs (par ex. le paludisme) qui restent surreprésentées en Afrique, doivent faciliter la mobilisation de ressources en vue de mieux en gérer les conséquences.

99. En utilisant comme tremplin la sélection médicale préalable aux réinstallations, laquelle reste un élément clé de l'action médicale de l'OIM en Afrique subsaharienne, de nouvelles stratégies devant permettre de mieux faire face aux défis posés par les maladies liées à la mobilité pourront être mises en œuvre. Il s'agira entre autres d'interventions à caractère plus préventif et thérapeutique en faveur notamment des migrants qui se réinstallent dans d'autres pays, d'une reconnaissance accrue et d'une meilleure surveillance des conditions sanitaires et du suivi des cohortes de migrants aux fins de mieux évaluer les effets des migrations sur la santé.

3.1.9. Lutte contre la migration irrégulière.

3.1.9.1. Lutte contre la traite des êtres humains

100. L'OIM renforcera la capacité des gouvernements de la région à prévenir et combattre la traite des migrants et à protéger et assister les victimes de cette dernière. Cela se fera d'abord en déterminant des activités appropriées et leur mise en œuvre ultérieure, conjointement avec les autorités gouvernementales, les autres organisations internationales et les ONG concernées. Deuxièmement, par la compilation d'informations sur la traite, particulièrement des femmes et des enfants, et la définition de mesures prioritaires.

101. Les activités de lutte contre la traite des êtres humains dans le contexte africain doivent englober une action de prise de conscience des victimes potentielles ainsi que des communautés locales et de leurs dirigeants, la formation des fonctionnaires gouvernementaux relevant des services de migration, des représentants de l'autorité publique et des ONG locales quant aux mécanismes de la traite et à la manière de la combattre, et enfin la protection directe et l'assistance aux victimes de la traite en vue de leur retour et de leur réintégration dans leur pays d'origine.

102. La participation et le soutien politique d'organisations africaines régionales et sous-régionales, conjointement à l'OIM, dans la mise au point d'une stratégie régionale de lutte globale contre la traite des êtres humains en Afrique et dans la surveillance de sa mise en œuvre a pour l'OIM un caractère prioritaire.

3.1.9.2. Campagnes d'information de masse

103. Par l'intermédiaire de ses campagnes d'information, l'OIM s'efforce de veiller à ce que les migrants aient accès à l'information essentielle, laquelle peut influencer sur leur bien-être futur et leur destin. A cette fin, elle s'efforce notamment d'instruire les migrants sur leurs droits et leurs obligations avant leur départ du pays; de mettre en garde les victimes potentielles contre les dangers de la traite; de les informer des nouvelles législations affectant leur statut à l'étranger ou les conditions régnant dans leur pays d'origine, ou de solliciter leur participation à des élections et des référendums.

104. Le rôle de ce service est de susciter une prise de conscience et une mobilisation sociale et de favoriser la propagation de l'information et l'effet de rétroaction auprès des partenaires de coopération. Ces stratégies de campagnes d'information s'appuient sur des programmes télévisés et radiodiffusés soigneusement mis au point, sur la presse écrite, sur la constitution de réseaux et sur l'organisation de séminaires, grâce auxquels les migrants sont mis en mesure de prendre leurs décisions en connaissance de cause. Un nouvel outil rapide de diffusion de l'information en Afrique est l'Internet, par le biais duquel les migrants qui rentrent au pays et ceux de la diaspora peuvent contribuer de manière importante. Toutes les formes de campagnes d'information précitées ont un potentiel considérable en termes de réponses aux questions migratoires africaines contemporaines pour autant qu'elles se fondent sur la recherche et qu'il y ait un effet de rétroaction de la part des bénéficiaires supposés. Les campagnes d'information de masse visent les types de migrations que l'on rencontre dans les différentes parties de l'Afrique.

105. L'OIM peut favoriser l'échange de campagnes d'information entre les différents pays de l'Afrique subsaharienne et entre les différents types de migrants concernés par des questions migratoires particulières. Elle peut également aider les pays pris individuellement, les groupements d'intérêt économique et l'OUA à mettre sur pied des campagnes d'information viables faisant appel aux médias existants ou à en créer carrément de nouvelles. Elle pourrait solliciter l'apport technique du réseau de télévision par satellite et de la South African Broadcasting Corporation-Africa (SABC Africa), un réseau de télévision par satellite en expansion rapide à l'échelle du continent, en les invitant à faciliter la diffusion de campagnes appropriées d'information de masse. En outre, elle pourrait aider les stations nationales de télévision à diffuser des programmes d'intérêt pour les pays concernés, ce qui répondrait aux attentes des clientèles nationales.

3.2. Cadre institutionnel

3.2.1. Membres de l'OIM

106. Parmi les 47 Etats de l'Afrique subsaharienne, 14 sont Membres de l'OIM et 12 ont le statut d'observateur. Les relations avec les autres Etats sont limitées. Le Directeur général a souligné que "de nouveaux Membres apporteraient une valeur ajoutée à l'OIM, non seulement en termes de contributions, mais – ce qui est plus important - en termes d'intérêt à coopérer avec nous dans les questions de migration ayant un caractère durable".

107. En s'efforçant d'inciter d'autres Etats à se faire membre, l'OIM soulignera ce que l'on attend d'eux et leur expliquera les conséquences auxquelles ils s'exposeraient en négligeant de s'acquitter de leurs contributions assignées, s'attachera à donner d'eux l'image de gouvernements subsahariens attentifs aux besoins qui se font jour et les assistera afin d'assurer dans la durée le succès des opérations menées en leur faveur. Plus important, elle élaborera les modalités avec les Membres existants et futurs en vue de la mise au point conjointe de programmes et de projets et de la fourniture d'un soutien logistique aux activités de l'Organisation dans les pays en question. C'est seulement de cette façon que l'OIM pourra établir un ordre du jour digne d'intérêt concernant les migrations en Afrique subsaharienne.

108. En termes généraux, l'OIM compte sur un engagement politique ferme de ses Etats Membres de façon à construire un partenariat fécond pour l'Afrique.

3.2.2. Partenariats de l'OIM

109. La complexité de la migration, la nécessité de prendre des mesures dans différents domaines qui se répercutent sur ses causes et ses conséquences rendent nécessaire la coopération entre les organisations et les groupes disposant du savoir-faire et du mandat requis à cet effet. Tandis qu'elle s'attache à relever de nouveaux défis migratoires dans toute la région, l'OIM, qui œuvre déjà avec de nombreux partenaires, continue à nouer de nouvelles relations avec d'autres.

3.2.2.1. Les organisations régionales, sous-régionales et continentales

⇒ **OUA** : Ces dernières années ont vu l'OUA prendre un nouvel élan, déterminée à prendre à bras-le-corps les problèmes africains qui concernent les migrants, et en particulier les conflits internes et internationaux et l'instauration de la paix. De toute évidence, l'OUA est un partenaire tout indiqué pour une collaboration avec l'OIM car cette organisation panafricaine suscite l'attention politique de ses Etats membres dans tout le continent. Cependant, l'OUA ne dispose pas d'une représentation efficace au niveau national, ni même sous-régional. Cela signifie que l'OIM et l'OUA devraient tenter de mettre au point un accord viable portant sur un ordre du jour régional. Le mémorandum d'accord signé en 1998 offre un cadre approprié à une telle coopération.

⇒ **La Banque Africaine de développement et les banques de développement des groupements d'intérêt économique**: La collaboration entre les banques régionales et l'OIM pourrait renforcer l'utilisation efficace des aptitudes des migrants de la diaspora dans la région, en particulier si elle s'accompagne d'opérations de privatisation.

⇒ **Groupements africains d'intérêt économique**: Tous les groupements d'intérêt économique en Afrique (CEDEAO, CEAC, COMESA, SADC, etc.) admettent que des mouvements de population entre les divers Etats qui les composent sont inévitables. Malheureusement, ceux-ci n'ont ni la capacité ni le savoir-faire requis pour faire face à ce phénomène, et moins encore pour mettre en œuvre dans leur intégralité des protocoles relatifs à la libre circulation des citoyens de ces Etats. La coopération avec l'OIM, notamment par le détachement d'experts de l'OIM dans leurs secrétariats, peut contribuer à renforcer les capacités et les systèmes de ces groupements en vue de renforcer l'intégration migratoire régionale.

⇒ Bien que les **Universités africaines et les instituts de recherche** soit en train de perdre leurs meilleures ressources humaines, c'est encore là que s'effectue le meilleur de la recherche et de la formation dans tous les domaines du développement. L'OIM devrait établir un inventaire des centres d'excellence dans ces deux secteurs et s'assurer autant que possible de leur soutien.

3.2.2.2. Les institutions des Nations Unies et les autres organes internationaux majeurs

⇒ **La CEA:** Cet organe des Nations Unies a pour mandat de mettre au point des mesures devant faciliter une action concertée en vue du développement économique de l'Afrique et de participer à ces mesures, notamment sous l'angle social. La CEA travaille en étroite coopération avec l'OUA. Mis à part le projet de retour de main-d'œuvre qualifiée entrepris dans les années 80, la coopération avec l'OIM n'a pas été très importante. En février 2000, toutefois, la Conférence régionale sur l'exode des compétences et le développement des capacités en Afrique a ouvert un nouveau chapitre de collaboration efficace entre l'OIM et la CEA.

⇒ **Le PNUD:** Avec l'accent qui y est mis sur le développement humain durable, le secteur de l'Aide au retour – et plus particulièrement le programme RQAN remanié et le volet relatif à la circulation de la main-d'œuvre spécialisée en Afrique subsaharienne – est un domaine qui se prête bien à la coopération.

⇒ **Le HCR** et l'OIM ont un savoir-faire commun et – pour certains groupes – des mandats qui se recoupent. Le mémorandum d'accord existant et en particulier la note relative à la coopération en matière de transport offre un cadre de coopération dans le contexte de l'Afrique subsaharienne. L'incidence grandissante des flux mêlés dans cette région également font de la coordination, du dialogue et de l'action concertée une nécessité.

⇒ **Le PAM et la FAO:** Ces institutions ont joué un rôle important dans les pays d'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse, les inondations et la famine qu'alimentent les deux premiers de ces fléaux. Le PAM en particulier a un historique d'opérations comparable à celui de l'OIM. Avec cette institution, le partage de ressources logistiques s'effectue d'ores et déjà dans le cadre de certaines opérations d'urgence ou d'après-conflit, et des approches pourraient être envisagées avec ces deux institutions sur le plan de la coopération en matière de sécurité alimentaire et de prévention des flux migratoires.

⇒ **L'UNICEF:** La traite des enfants, que les trafiquants destinent à différents types d'exploitation, et la réadaptation des victimes de la traite et des enfants soldats en attente de réinsertion sont des domaines qui préoccupent particulièrement l'OIM et l'UNICEF. Une coopération sur le plan de la prévention de la traite des enfants a déjà commencé en Afrique de l'Ouest.

⇒ **Le FNUAP:** Cette institution, dont le mandat sur le plan de l'aide aux populations englobe la migration, a néanmoins financé le programme intégré méditerranéen (IMP) auquel l'OIM est associée. Le mémorandum d'accord existant entre l'OIM et le FNUAP offre une base qui exige un engagement et des ressources additionnelles. La présence du FNUAP dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne devrait faciliter la coopération, notamment dans le cadre des activités liées au chapitre X du Programme d'action de la CIPD.

⇒ **L'OMS:** A l'exception de situations complexes d'urgence, l'OMS reste essentiellement une institution de référence et de fixation de normes en termes de santé et joue un rôle de partenaire central d'initiatives multilatérales telles que celles consacrées au tabac et au paludisme. Afin de jouer un rôle plus efficace et de mieux collaborer avec

l'OMS, le service Migration et santé de l'OIM devra accroître ses capacités internes sur ce plan.

⇒ **L'ONUSIDA:** En tant que champion de l'action mondiale contre le VIH/SIDA, cette institution a pour mission mondiale de conduire, de renforcer et de soutenir une politique de lutte élargie contre l'épidémie, susceptible de: 1) prévenir la propagation du VIH; 2) fournir des soins et un soutien à ceux qui sont touchés par cette maladie; 3) réduire la vulnérabilité des personnes et des communautés face au VIH/SIDA et 4) atténuer les incidences socio-économiques et humaines de l'épidémie. L'OIM et l'ONUSIDA collaborent depuis quatre années déjà. Cette collaboration a commencé par des études commandées à l'OIM pour examiner les rapports entre le SIDA et les migrations dans cinq régions du monde. Un cadre de coopération entre les deux institutions a été signé en septembre 1999. L'ONUSIDA a financé les deux premières années d'un point focal sur le VIH/SIDA au Siège de l'OIM et il doit fournir les capitaux d'amorçage de plusieurs projets de l'OIM. Le partenariat avec cette institution spécialisée apporte de la crédibilité à une nouvelle série d'activités déployées par l'OIM. Plusieurs bureaux de l'OIM en Afrique collaborent avec l'ONUSIDA au niveau national et régional.

⇒ **L'OIT:** Cette institution traite entre autres des droits des travailleurs migrants, du travail des enfants et du trafic de migrants. Par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux en Afrique subsaharienne, l'OIT peut collaborer avec l'OIM dans ces domaines, en lui apportant son soutien technique si nécessaire.

⇒ **La Banque Mondiale et le FMI:** Ces institutions de Bretton Woods sont déjà fortement engagées dans des programmes de restructuration liés aux réformes économiques dans de nombreux pays africains. Ces réformes englobent des activités qui influent profondément sur ces pays, notamment les compressions de personnel dans le secteur public, les privatisations et le recouvrement des coûts des services sociaux (en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation). Le dialogue avec ces institutions pourrait être centré sur les causes et les conséquences de leur action sur les migrations et sur l'action à mener dans les situations d'après-conflit, ainsi que sur la participation des migrants en tant que ressources humaines à l'effort de développement économique.

3.2.2.3. La diaspora, les associations et les ONG

110. Un grand nombre de migrants africains ou de leurs descendants vivent hors du continent, et beaucoup d'entre eux ont acquis des compétences et des connaissances utiles qui pourraient contribuer au renforcement des ressources humaines et des capacités africaines. Une Conférence régionale sur l'exode des compétences et du développement des capacités, organisée conjointement en février 2000 à Addis-Abeba par l'OIM et la CEA a mandaté l'OIM pour forger un partenariat avec les Africains de la diaspora en vue de solliciter leur contribution au développement de leurs pays d'origine.

111. L'utilisation créative de ce réservoir potentiellement vaste de ressources humaines pour l'Afrique mais aussi de l'accès aux idées et aux opportunités d'investissement peut jouer un rôle important sur le plan de la promotion du développement africain. Des partenariats peuvent faire progresser les échanges intellectuels et culturels, les affaires économiques et les questions de saine gouvernance, ainsi que le respect des droits de l'homme. Les efforts de privatisation en Afrique subsaharienne peuvent également profiter de la participation de nationaux qualifiés de la diaspora, notamment du fait de leur accès aux capitaux d'investissement.

112. Les réseaux d'Africains expatriés apparaissent comme des mécanismes de choix pour mobiliser la diaspora. En plus de l'expérience que ses membres peuvent apporter, un système combinant les retours temporaires, périodiques et même virtuels dans lequel les investissements contribuent à créer des emplois est en train de prendre le relais. Ces différentes formes contribuent également à refaçonner les relations entre les migrants et les pays d'origine, de même qu'entre les migrants et les pays d'accueil. C'est là une opportunité que l'OIM devrait saisir dans le cadre soit d'un programme RQAN remanié, soit d'un dispositif entièrement différent.

113. Ces perspectives sont étroitement liées à l'encouragement de la libre entreprise et à un partenariat Nord-Sud élargi.

3.2.2.4. Le secteur privé

114. Avec l'influence déclinante de l'Etat sur les économies des pays de l'Afrique subsaharienne, voici un domaine dans lequel le RQAN et les membres de la diaspora pourraient effectuer des investissements conjoints avec les Africains restés sur le continent. L'OIM devrait explorer les possibilités offertes en la matière avec les entreprises multinationales et les firmes privées que l'on voit apparaître dans la région.

3.2.2.5. La communauté des donateurs

115. De manière générale, la communauté des donateurs est sensible aux critiques des Etats africains concernant l'insuffisance des financements sur le continent africain. Les principaux bailleurs de fonds partenaires s'attachent à y remédier là où il le faut. Toutefois, les questions d'instauration de la paix, de gouvernance et de transparence financière qui relèvent de la politique des Etats africains font partie de l'équation soumises aux donateurs.

116. Pour sensibiliser de manière significative les Etats Membres et les bailleurs de fonds partenaires, l'OIM doit diversifier son approche afin d'obtenir un soutien financier en vue de la mise sur pied de programmes axés sur l'Afrique. Elle doit renforcer cette approche en participant aux appels globaux (CAP) au niveau humanitaire. Il appartiendra au Siège et aux bureaux extérieurs d'œuvrer de concert pour approcher la communauté des donateurs.

117. L'attention que manifeste les bailleurs de fonds est fortement tributaire de la stratégie pays/régions/programmes, et son intensité fluctue selon qu'elle est mobilisée par le développement humanitaire et durable ou par les mesures de secours et de remise en état. Le soutien des donateurs et les dispositions à prendre pour susciter leur attention ne gagneront en pertinence que lorsque le travail de programmation aura été traduit en activités de projets.

118. En termes de soutien financier bilatéral pour des actions de secours et de remise en état, la plupart des Etats donateurs ont des lignes budgétaires spécifiques baptisées "restauration de la paix" ou "prévention des conflits". Il conviendrait de voir s'il y a possibilité de tirer parti de ces crédits en concertation avec les bureaux extérieurs, une action étant menée parallèlement à Genève et dans les capitales des Etats donateurs. Le rôle du personnel de l'OIM sur le terrain est essentiel, car les responsables des bureaux sont les interlocuteurs des gouvernements partenaires et donateurs auxquels l'OIM est prête à porter son concours.

119. Ce partenariat joue un rôle encore plus important si l'on examine le soutien apporté par la communauté traditionnelle des donateurs ou les institutions financières multilatérales. Le soutien actif et l'approbation, de la part des gouvernements partenaires, du rôle de l'OIM dans la mise en œuvre des programmes et des plans de développement national sont un élément clé de l'aide

financière apportée par les donateurs. L'OIM devra également accorder une attention particulière aux plans-cadres des Nations Unies pour l'assistance au développement (reflets du CAP) et jouer un rôle actif dans ce processus.

120. Pour ce qui concerne les initiatives de projets stratégiques au plan local, l'OIM est le mieux placée pour envisager des projets pilotes novateurs avec les représentants des ambassades sur place; la nature des projets et le niveau de soutien requis ne justifient souvent qu'un processus décisionnel au niveau local.

CONCLUSION :

121. Ce projet de document n'est pas le premier document de l'OIM sur l'Afrique subsaharienne. Des travaux avaient déjà été faits antérieurement sur la conceptualisation de la dynamique migratoire dans la sous-région et sur les causes et les conséquences de cette dernière.

122. Le présent document a largement tiré parti de ces analyses. Il y ajoute des perspectives et des orientations stratégiques que nous soumettons à l'examen des Etats Membres en vue d'obtenir en retour leurs observations et leurs suggestions afin de pouvoir mettre sur pied, conjointement avec le personnel de terrain de l'Organisation, des actions concrètes tendant vers une gestion saine et réaliste de la migration et vers des retombées efficaces pour le développement des pays ciblés.

ABREVIATIONS

ACP	Etat d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
BAD	Banque africaine de Développement
CAO	Communauté de l'Afrique orientale
CAP	Consolidated Appeal Process (Processus d'appel global)
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEAC	Communauté économique de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERPOD	Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (Centre for Applied Research on Population and Development)
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CIRC	Comité international de la Croix-Rouge
CODESRIA	Council for the Development of Economic and Social Research in Africa (Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique)
COMESA	Marché commun de l'Afrique australe et de l'Est
CPLP	Communauté des pays de langue portugaise
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDASA	Institute for Democracy in South Africa (Institut de démocratie en Afrique du Sud)

ABREVIATIONS (suite)

IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
INS	Immigration and Naturalization Service (United States) (Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis)
IRD	Institut de recherche pour le développement (anciennement ORSTOM)
MIDSA	Migration Dialogue for Southern Africa (Dialogue sur la migration en Afrique australe)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OEA	Organisation des Etats américains
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSSREA	Organization for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (Organisation pour la recherche en sciences sociales en Afrique australe et de l'Est)
OUA	Organisation de l'Unité africaine
p.d.i.	Personnes déplacées à l'intérieur des frontières
PAM	Programme alimentaire mondial
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
RQAN	Return of Qualified African Nationals (Retour de nationaux africains qualifiés)
RQN	Return of African Nationals (Retour de nationaux africains)

ABREVIATIONS (suite)

SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l’Afrique australe)
SAMP	Southern African Migration Project (Projet de migration en Afrique australe)
SARIPS	Southern Africa Regional Institute for Policy Studies (Institut régional d’études politiques de l’Afrique australe)
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l’enfance
UNITA	Union nationale pour l’indépendance totale de l’Angola